

Dimanche dernier 16 janvier, lors de la cérémonie des vœux du maire de Locmaria, le président de la **Communauté de Communes de Belle Ile** a annoncé que :

« L'implantation de l'usine de traitement des eaux, de la canalisation de refoulement d'eau de mer, le puits et la station de pompage sont incompatibles avec la loi Littoral. Il conviendra donc de revoir le dossier en conséquence » Télégramme du 17 janvier

Le projet n'est donc pas arrêté mais doit être revu en fonction de cet avis défavorable.

Nous relevons que nos élus, qui sans cesse nous appellent à la confiance en leurs choix et compétences, ont tout simplement omis de s'intéresser à la faisabilité de la construction au regard du code de l'urbanisme et en particulier de la loi Littoral à laquelle ils sont pourtant confrontés quotidiennement ! Par ailleurs, le cabinet Sogreah, entre autres chargé de l'instruction du dossier de demandes d'autorisations, n'a pas rempli son rôle de conseil.